

Pérennité de la prévoyance vieillesse

Le PBD renouvelle sa demande de longue date concernant l'âge de la retraite

Depuis 2012, le PBD Suisse a présenté plusieurs solutions visant à pérenniser la prévoyance vieillesse. L'élément central en est l'établissement d'un lien entre l'âge de la retraite et l'espérance de vie. Le PBD souhaite désormais augmenter la pression par le biais d'une motion de commission au sein de la CSSS-N.

Entre spécialistes, la réalité économique ne fait pas débat : seul un allongement de la durée d'épargne peut pérenniser durablement la prévoyance vieillesse sans devoir pour cela recourir à des réductions de rentes indésirables. Au cours de la session d'été écoulée, le PBD a donc renouvelé sa demande d'introduire l'obligation de cotiser au 2^e pilier dès l'âge de 18 ans révolus. Un allongement de la durée d'épargne a des effets positifs avérés. Cette demande du PBD faisait partie intégrante de la « prévoyance vieillesse 2020 », qui a cependant été rejetée en votation populaire avec l'ensemble du projet. Il a donc fallu déposer une nouvelle intervention à ce sujet.

Au centre des diverses solutions proposées par le PBD se trouve le lien entre l'âge de la retraite et l'espérance de vie. Rendre ce lien automatique dépolitiserait la question de l'âge de la retraite et permettrait de suivre une logique claire. Il va de soi que des solutions plus flexibles, selon les métiers et les situations particulières, devraient rester envisageables.

La première motion du PBD a été déposée en 2012 : elle avait été adoptée par le Conseil national, mais malheureusement rejetée par le Conseil des États. En décembre 2013, le PBD avait déposé une initiative parlementaire proposant de fixer l'âge légal de la retraite à 80% de l'espérance de vie moyenne. Après bientôt six ans, cette initiative parlementaire n'a toujours pas été traitée.

Le PBD a donc décidé, par le biais d'une motion de commission au sein de la CSSS-N, de demander au Conseil fédéral d'intégrer impérativement le lien entre l'âge de la retraite et l'espérance de vie à la prochaine révision de la prévoyance vieillesse. Considérant divers retours ainsi que les déclarations aux médias d'autres partis, le PBD estime que cette demande est susceptible de convaincre une majorité au Parlement. Et les citoyennes et citoyens de notre pays méritent que toute la lumière soit faite sur ce dossier.

Renseignements :

Martin Landolt, conseiller national, 079 620 08 51

Lorenz Hess, conseiller national, 079 356 59 26

24.06.2019